

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2025

---

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL464

présenté par  
M. Philippe Vigier, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

### RAPPORT ANNEXÉ

À la seconde phrase de l'alinéa 176, après le mot :

« avec »,

insérer les mots :

« des établissements de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de clarification.